



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

2020\_075

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SUPPRESSION D'UN  
POSTE D'ATTACHE  
A TEMPS NON-  
COMPLET  
TERRITORIAL

*Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020*

Le 1<sup>er</sup> décembre deux mille vingt à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Etaient présents :**

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 13/11/2020

**Etaient excusés :**

Messieurs : **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Date de l'affichage  
du PV:

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental.

**Monsieur SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE A TEMPS NON-COMPLET TERRITORIAL**

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Le besoin croissant en conseil en organisation a nécessité la création d'un poste par délibération n° 2020\_15 d'attaché à temps complet, de ce fait il y a lieu de supprimer le poste créé par délibération n° 2016\_027 du 01 avril 2016 à temps non complet à raison de 17 h 30 par semaine.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Considérant la délibération n°2016\_027 du 01 avril 2016 qui a créé le poste d'attaché territorial à temps non complet,  
Vu l'avis du comité technique

**Le Président propose :**

**DE SUPPRIMER** le poste d'attaché à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaire, créé par délibération 2016\_027, à compter du 01 janvier 2021.

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**DE SUPPRIMER** le poste d'attaché à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaire, créé par délibération 2016\_027, à compter du 01 janvier 2021.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.  
Délibération certifiée Exécutoire le,  
Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier